

***SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MAGPIE***

1134, rue Sainte-Catherine Ouest, 12<sup>ème</sup> étage, Montréal (Québec) H3B 1H4  
Tél : (514) 392-9266 Fax : (514) 392-1466

Le 17 septembre 2007

**PAR COURRIEL**

Me Véronique Dubois

Secrétaire

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255

Montréal (Québec) H4Z 2A2

**OBJET:** Demande amendée de la Société en commandite Magpie, agissant par son commandité Hydroméga G.P. inc. (la « **Société** »), relative à la révision de la contribution maximale du Transporteur aux coûts du poste de départ.  
**R-3626-2007 – Réponse de la Société à la Demande de Renseignements No 1 de la Régie de l'énergie.**

---

Chère consoeur,

Pour donner suite à la Demande de Renseignements No 1 de la Régie de l'énergie, dans le dossier décrit en exergue, la Société soumet respectueusement à la Régie sa Réponse aux questions soulevées par la Régie.

Espérant le tout à votre satisfaction, nous vous prions de recevoir, chère consoeur, l'expression de nos salutations distinguées.

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MAGPIE**

---

Danièle Chouinard

Vice-présidente, affaires juridiques

p.j.

cc. Les mises en cause Hydro-Québec, en sa qualité de Transporteur (TransÉnergie), l'AQPER et les intervenants.

Le 17 septembre 2007

No de dossier : R-3626-2007

RÉPONSE DE LA SOCIÉTÉ À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO 1 DE LA RÉGIE DE  
L'ÉNERGIE

Page 1

---

- 1. Références :**
- (i) Pièce B-6;
  - (ii) Pièce B-12-B-6.1.

**Préambule :**

La Régie constate que l'estimation des coûts de construction du poste de transformation de la centrale Magpie augmente de 985 388 \$, soit de 15 %, passant de 6 450 523 \$ au 9 février 2007 (référence(i)) à 7 435 911 \$ au 17 août 2007 (référence (ii)).

**Demandes :**

- 1.1** Veuillez préciser les coûts prévus d'assistance de mise sous tension apparaissant à la référence (ii).

**RÉPONSE DE LA SOCIÉTÉ :**

Notre estimation des coûts encourus par *Genivar Construction inc.* et les sous-traitant électriques pour les interventions du 16-17 de juin et du 24-25 août 2007, pour les mises sous tension du poste de départ est de 15 000\$.

- 1.2** Veuillez fournir un tableau comparatif, sous le même format que la pièce B-6, présentant les données estimées au 9 février 2007 par rapport à celles révisées au 17 août 2007 (incluant l'estimé des coûts d'assistance de mise sous tension). Veuillez présenter les écarts de chaque rubrique et expliquer les écarts significatifs.

**RÉPONSE DE LA SOCIÉTÉ :**

SVP, veuillez vous référer au tableau Excel joint en Annexe « E » de la présente Réponse, comparant les montants du tableau à la Pièce B-6.1 avec le même regroupement que le tableau B-6.

**Item 10.1 – Déboisement et chemin d'accès :** L'augmentation représente le coût total du chemin d'accès et non 50% tel qu'originellement indiqué.

**Item 10.3 – Fondations et structures :** L'augmentation représente le coût réel final des travaux civils, de bétonnage, de remblais ainsi que de l'aménagement final du poste et de l'aire des transformateurs.

Le 17 septembre 2007

No de dossier : R-3626-2007

RÉPONSE DE LA SOCIÉTÉ À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO 1 DE LA RÉGIE DE  
L'ÉNERGIE

Page 2

---

**Item 10.6 – Ingénierie :** L'augmentation représente les coûts d'ingénierie encourus après le 9 février 2007 pour supporter le chantier. Cette partie du contrat d'ingénierie était sur une base horaire.

**Item 10.7 – Arpentage, géotechnique :** L'augmentation représente les coûts d'arpentage et de suivi du programme d'assurance qualité au chantier, après le 9 février 2007, en suivant l'évolution des travaux de génie civil.

**Item 10.9 – Coûts d'intérêt (Prorata) :** L'augmentation s'explique par l'augmentation du coût des travaux et donc par l'augmentation du montant des avances de nos prêteurs, en conséquence.

**Item 10.10 – Contingences :** Ce poste doit être remis à zéro, puisque les coûts finaux sont en grande partie connus.

**2. Référence :** Pièce B-12, page 8, allégué 37.

**Préambule :**

Hydroméga mentionne : « ... *et en l'occurrence, le poste de départ du projet Magpie s'est avéré plus dispendieux en raison, entre autres facteurs, des conditions hivernales de construction qui prévalent sur la Côte Nord ;* ».

**Demande :**

**2.1** Veuillez préciser en quoi les conditions hivernales rencontrées différaient de celles prises en compte lors de l'estimation des travaux à réaliser.

**RÉPONSE DE LA SOCIÉTÉ :**

Un poste à haute tension de l'envergure de celui de Magpie requiert plus d'une année pour être construit. Par conséquent, il est évident que des conditions hivernales sont rencontrées pour éviter tout arrêt de la construction et ainsi minimiser les délais de réalisation de l'ensemble du projet. Les conditions hivernales rencontrées au site de Magpie sont étalées sur plus de 5 mois, il n'est donc pas pensable d'arrêter la construction pour éviter les conditions d'hiver. Dans le cas contraire, les coûts financiers dus à l'allongement de la durée de la construction, seraient très supérieurs aux gains obtenus compte tenu de l'importance des montants investis.

Le 17 septembre 2007

No de dossier : R-3626-2007

RÉPONSE DE LA SOCIÉTÉ À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO 1 DE LA RÉGIE DE  
L'ÉNERGIE

Page 3

---

Le poste Magpie est plus dispendieux qu'un poste qui serait construit près de Montréal ou qu'un poste de tension inférieure, par exemple à 25 kV, qui requiert moins de temps pour être construits et permet d'éviter les conditions hivernales.

Cependant, il faut être conscientisé au fait qu'en raison des contraintes techniques inhérentes à tout projet hydroélectrique, de tels projets seront vraisemblablement réalisés en régions éloignées, dont la construction s'étalera sur plus d'une année (surtout pour les postes dont la tension est supérieure à 120kV) et donc sujet inévitablement à des conditions hivernales. Dans l'établissement des coûts de réalisation de postes de départ, il serait tout à fait normal et nécessaire qu'une provision soit allouée pour de telles conditions hivernales afin de correspondre aux coûts réels de construction d'un poste de départ et de couvrir le plus de cas possibles; ce qui est l'objectif de l'établissement d'une contribution maximale du Transporteur.

Plus précisément, les travaux de construction des différentes phases des ouvrages pour le poste de départ de la centrale hydroélectrique Magpie, ont été échelonnées comme suit :

1. Chemin d'accès et travaux d'excavation du poste de départ :  
Octobre à décembre 2005;
2. Murs de retenue des transformateurs :  
Août à décembre 2006;
3. Génie civil du poste de départ et aire des transformateurs :  
Novembre 2006 à juin 2007; et
4. Travaux électriques de haute tension :  
Février à juin 2007.

Quant aux travaux de génie civil et aux travaux électriques en conditions d'hiver, nous n'avons pas de détails ventilés. Nous soumettons donc l'estimation suivante, au meilleur de nos connaissances :

5. Béton coulé dans les fondations de structures :  
603 m<sup>3</sup> à \$50.00/mètre cube de béton (pour abris, chauffage du béton et travaux hivernaux), ce qui représente un montant de \$ 30 150.00

Le 17 septembre 2007

No de dossier : R-3626-2007

Réponse de la Société à la Demande de Renseignements No 1 de l'UMQ

Page 4

---

- 3. Références :**
- (i) Pièce B-12, page 6, allégué 24;
  - (ii) Pièce B-3, page 2;
  - (iii) Pièce B-12-B-10, Indices des prix de l'industrie.

**Préambule :**

(i) Dans sa demande ré-amendée, Hydroméga s'appuie sur une lettre datée du 27 juillet 2006 de l'AQPER adressée à la Régie, en référence à une demande d'intervention dans le dossier R-3605-2006.

(ii) L'AQPER précise :

*« les coûts de construction des postes de départ ainsi que les coûts de fourniture des équipements inclus dans le poste, ont très sensiblement augmenté. Ces augmentations sont dues à plusieurs facteurs :*

- 1. l'inflation des coûts de construction ;*
- 2. L'augmentation extraordinaire du prix de l'acier qui intervient pour une bonne part dans la constitution des transformateurs-élévateurs ainsi que dans tous les appareillages ;*
- 3. l'augmentation extraordinaire du prix du cuivre qui représente une part importante du poids des transformateurs-élévateurs. »*

(iii) Hydroméga présente un tableau de comparaison de différents indices des prix en date de juin 2007 par rapport aux taux en vigueur lors de l'évaluation du montant maximal de la contribution d'Hydro-Québec TransÉnergie pour le poste de départ en avril 2002.

**Demandes :**

- 3.1** Veuillez fournir le poids, dans le coût total du poste de départ de la centrale Magpie, de chacune des rubriques contenues dans le tableau mentionné à la référence (iii).

**RÉPONSE DE LA SOCIÉTÉ :**

SVP, veuillez vous référer au tableau EXCEL, joint à la présente comme Annexe « A », combinant le tableau de la Pièce B-6.1 et l'évaluation des poids répartie par rapport au tableau B-6.

N.B. Nous avons fait une demande auprès des fournisseurs pour les poids de l'acier et du cuivre, pour le poste de départ, que nous attendons toujours, pour les informations manquantes.

Le 17 septembre 2007

No de dossier : R-3626-2007

Réponse de la Société à la Demande de Renseignements No 1 de l'UMQ

Page 5

---

**3.2** Veuillez présenter les taux de variation de l'indice des prix contenus dans le tableau à la référence (iii) pour chacune des années de 2002 à 2007.

### **RÉPONSE DE LA SOCIÉTÉ :**

SVP, veuillez vous référer aux tableaux EXCEL, joints à la présente comme Annexes « F », « G » et « H ».

- 4. Références :**
- (i) Pièce B-12-B-6.1, révision 17 août 2007;
  - (ii) Pièce B-12-B-6.1, révision 15 août 2007.

#### **Préambule :**

Hydroméga présente dans sa preuve deux estimations des coûts de réalisation du poste de départ de Magpie, soit celle du 17 août 2007 au montant de 7 435 911\$ (référence (i)) et celle du 15 août 2007 au montant de 8 558 683\$ (référence (ii)).

L'écart entre les deux estimations provient principalement de la rubrique « *Frais d'administration (15%)* », au montant de 970 739 \$, présentés seulement à la référence (ii).

#### **Demande :**

**4.1** Veuillez expliquer pourquoi la rubrique « *Frais d'administration (15%)* » ne fait pas partie des coûts de réalisation de la référence (i).

### **RÉPONSE DE LA SOCIÉTÉ :**

Le tableau de coûts de réalisation du poste de départ de Magpie au montant de 8 558 683\$ à la Référence (ii) doit être retiré de notre Demande. Il s'agit d'un document pour des fins internes seulement et ce tableau n'aurait pas du être inclus à notre preuve complémentaire. Pour les fins de notre Demande, seul le tableau des coûts de réalisation du poste de départ de Magpie, pour un total de 7 435 911\$, à la référence (i) doit être pris en compte, lequel tableau ne comprend pas de rubrique « *Frais d'administration (15%)* ».